

Mon témoignage et mon appel de prêtre catholique depuis 33 ans et professeur de théologie (université de fribourg) depuis 10 ans

En tant que prêtre du diocèse de Sion depuis 1984, ancien vice-directeur du Séminaire (à Givisiez) et vicaire épiscopal (Cardinal Henri Schwery) de mon diocèse, curé-doyen de Sierre (Sainte-Croix et Noës), directeur de l'Institut romand de formation aux ministères laïcs en Église (l'IFM) et, depuis 10 ans (2007) professeur de théologie pastorale, pédagogie religieuse et homilétique à la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg, je joins volontiers ma voix à celles de confrères et consœurs agents pastoraux, membres des communautés ecclésiales, parlementaires et victimes, pour nous inviter tous et toutes, mes frères dans le sacerdoce, nos collègues dans le ministère pastoral (laïcs mandatés et engagés, diacres permanents, religieux et religieuses, prêtres), les évêques des diocèses suisses et les supérieurs de congrégations religieuses masculines et féminines de notre pays, à avoir le courage de réagir, de prévenir et de dénoncer les abus sexuels commis dans l'exercice des activités pastorales de divers domaines et types.

1. Il y va de la crédibilité de notre témoignage aux yeux du monde, en tant que porteurs de la Bonne Nouvelle de liberté, de vérité, de beauté et de respect de la dignité de tout être humain, en Jésus-Christ, vrai homme et vrai Dieu.
2. Cela fait partie de l'exercice de notre fonction de « prophètes », en tant que baptisés confirmés (mariés, consacrés, ordonnés), c'est-à-dire de porte-parole au nom du Dieu d'amour et de justice, appelés comme les prophètes de l'Ancien Testament, Jésus-Christ lui-même et les saints et témoins au long de l'histoire de l'Église, à dénoncer toute forme d'injustice, d'abus de pouvoir, de manque de respect ou de violence.
3. Cela fait partie de la mise en œuvre du don de force et de courage, l'un des sept dons de l'Esprit Saint reçus au baptême, à la confirmation (au mariage, à la consécration religieuse ou à l'ordination) que nous n'avons pas le droit de laisser dormir.
4. Cela fait partie de la tâche éducative essentielle à la vie de l'Église que de protéger les enfants, les adolescents, les jeunes et toute personne, quels que soient leur âge ou leur condition.
5. Cela ressort de l'option préférentielle pour les petits et les pauvres, préconisée par les papes Jean Paul II, Benoît XVI et encore récemment François (dans son exhortation apostolique *Evangelii gaudium, La joie de l'Évangile*, Rome, 2013). Les enfants, les jeunes, les femmes, etc. font partie des types de personnes souvent incapables de se défendre et donc toutes désignées par leur fragilité et leur vulnérabilité comme des victimes potentielles privilégiées.
6. C'est un devoir que nous imposent les autorités ecclésiales et le Magistère qui, notamment avec les deux derniers souverains pontifes, de nombreuses Conférences épiscopales et Ordres religieux prônent le degré de « tolérance zéro » dans le domaine des abus sexuels.

7. Cela s'inscrit bien sûr, théologiquement, dans le respect infini du corps de l'autre en tant que temple de l'Esprit (1 Corinthiens 6,19) sanctifié par le fait que le Fils de Dieu s'est incarné et a pris chair humaine et dans la théologie du corps humain telle que développée par exemple par le pape saint Jean Paul II.
8. Pour avoir été moi-même le réceptacle de confidences de personnes victimes d'abus sexuels (dans le cadre de leur famille, de leur entreprise, de leur club ou association, de leur mouvement), je puis imaginer que le fait que ce soient des ecclésiastiques, qui par fonction et par nature prônent le respect de la personne dans ses dimensions spirituelle et physique, doit ajouter encore à la douleur abominable et à la souffrance indescriptible et indélébile que constitue un abus sexuel.

Conclusion

En vertu de tout cela, je m'exhorte moi-même et j'exhorte mes frères et sœurs en Jésus-Christ, y compris nos évêques et provinciaux religieux, à tout faire pour que, dans les formations initiales et continues et dans l'accompagnement des ministres hommes et femmes engagés en Église, ce fléau des abus sexuels dans l'Église catholique soit totalement éradiqué. Et j'invite les responsables et membres des autres Églises chrétiennes et autres communautés religieuses, quelles qu'elles soient, à faire de même.

Fait en mon âme et conscience, à l'occasion du 7 anniversaire de la fondation du Groupe SAPEC et de son enquête : prévention, reconnaissance et réparation des abus sexuels dans l'église catholique

Abbé François-Xavier Amherdt

Département de théologie pratique – Chaire de Théologie pastorale, Pédagogie religieuse et Homilétique

Tél : +41 26 300 74 27 – Fax : +41 26 300 97 78 – Courriel : francois-xavier.amherdt@unifr.ch

Fribourg et Sion le 22 octobre 2017